



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 8259

du 15/09/2021

### Classes Résidentielles d'Immersion Artistique

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 7727

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 01/09/2021 du 01/09/2021 au 30/06/2022
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Information succincte	Descriptif du projet pédagogique CRIA
Mots-clés	CRIA

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>  <b>Ens. officiel subventionné</b>  <b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- Les organisations représentatives des associations de parents

### Signataire(s)

Autre administration générale : Monsieur Freddy CABARAUX - Administrateur général de la Culture - Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse - Centre Culturel Marcel Hicter La Marlagne

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
MINSCHAERT Amandine	Administration générale de la Culture Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne	081/559.381 amandine.minschaert@cfwb.be
Voir circulaire		

Bruxelles, le 31 août 2021

**Madame la Directrice,**  
**Madame la Préfète,**  
**Monsieur le Directeur,**  
**Monsieur le Préfet**

Votre correspondante :

Anne QUINTART - [anne.quintart@cfwb.be](mailto:anne.quintart@cfwb.be) - 081/559.591  
Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne  
Chemin des Marronniers, 26  
5100 WEPION

**Objet : Circulaire Classes Résidentielles d'Immersion Artistique - CRIA**

La Culture à l'École représente un enjeu essentiel dans le processus d'apprentissage. Le Décret « Culture - École » du 24 mars 2006 invite à tisser des liens entre les matières scolaires et des langages artistiques comme la Musique, les Lettres, les Arts plastiques, les arts numériques, ou les Arts audiovisuels tels que le Cinéma et les Médias.

Afin de poursuivre ces objectifs, le Centre Culturel Marcel Hicter a élaboré un projet artistique intitulé « Les Classes Résidentielles d'Immersion Artistique » (en abrégé CRIA), dans la philosophie du PECA (Parcours d'Education Culturelle et Artistique), à l'attention des élèves de cinquième et de sixième année de l'enseignement primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire.

Les différentes activités proposées permettent de construire des synergies entre l'École et la Culture en mettant les élèves en contact avec des œuvres et des artistes. Elles suscitent en eux la créativité, l'expérimentation et la découverte. Elles se fondent sur le principe de la démocratie culturelle sur la base d'un partenariat artiste-enseignant et artiste-élève.

Dans l'objectif de sensibiliser au mieux les membres de la Communauté éducative et de favoriser au plus tôt l'éveil à la Culture, je vous invite à diffuser cette circulaire auprès des enseignant.e.s susceptibles d'être intéressé.e.s par cette initiative.

Vous trouverez toutes les informations et modalités pratiques en annexe à la présente circulaire.

**L'Administrateur général de la Culture,**

**Freddy CABARAUX**

# Classes Résidentielles d'Immersion Artistique (CRIA)

## DESCRIPTIF DU PROJET

- **Les objectifs poursuivis**

La Culture à l'École représente un enjeu essentiel pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour les politiques culturelles. C'est pourquoi, le Centre Culturel Marcel Hicter (CCMH) a élaboré un projet artistique à l'attention des enfants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années de l'enseignement primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire : les Classes Résidentielles d'Immersion Artistique.

Ce projet permet aux jeunes de vivre un processus artistique en lien avec une thématique choisie. Il encourage l'accès à la créativité et à la découverte culturelle. Ce projet se fonde sur le principe de la démocratie culturelle en privilégiant les partenariats artistes-enseignants et artistes-enfants.

Dans l'esprit du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, qui prévoit pour tous les élèves, durant tout le cursus scolaire, un Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA), les CRIA sont un des dispositifs proposés aux écoles pour intégrer la culture au cœur des apprentissages.

Concrètement, ce projet se base sur trois composantes, à savoir : des connaissances, des pratiques artistiques et des rencontres artistiques (avec des artistes et des œuvres).

L'équipe de la Médiation culturelle sélectionne des thématiques dont le développement peut servir de support à l'apprentissage de savoirs, de savoir-faire ou savoir-être dans plusieurs disciplines et à toutes les étapes du parcours scolaire<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *En référence aux socles de compétences (Enseignement fondamental et premier degré de l'Enseignement secondaire).*

*Par l'initiation des élèves aux différentes disciplines artistiques, l'école permet de développer des comportements (autonomie, esprit critique, tolérance, etc.) tels que l'élève puisse acquérir une qualité de vie en devenant un citoyen du monde, responsable donc libre. Ceci, à travers les compétences transversales à exercer et des compétences disciplinaires.*

Les programmes de chaque CRIA sont réalisés en partenariat avec les opérateurs culturels sélectionnés pour leur professionnalisme.

Trois thématiques sont actuellement proposées.

- **Les dates des CRIA pour l'année scolaire 2021-2022**

- ✓ CRIA Musique : du 11 au 15 octobre 2021 ;
- ✓ CRIA Arts de la scène : du 17 au 21 janvier 2022 ;
- ✓ CRIA Audiovisuel : du 28 mars au 01 avril 2022.

- **L'identification du public concerné**

Les CRIA sont destinées à deux publics :

- Les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années de l'enseignement primaire accompagnés de leurs titulaires ;
- Les élèves du premier degré de l'enseignement secondaire accompagnés de leurs enseignants référents.

- **Montant du séjour**

150 € par enfant. Ce prix comprend l'hébergement, les repas et l'encadrement des enfants assuré par une équipe d'animateurs professionnels. Gratuité pour les enseignants.

- **Des enfants créateurs, citoyens, impliqués dans un processus participatif**

Chaque CRIA accueille maximum 120 élèves. Des groupes d'une vingtaine d'élèves issus de toutes les écoles participantes sont composés dans le respect de la diversité sociale et des réseaux.

Le travail de groupe, en atelier, permet aux élèves, artistes, enseignants et animateurs de participer dans un même lieu à un projet commun pour expérimenter, créer, s'exprimer, se découvrir et s'émerveiller.

Durant la semaine d'immersion, les enfants vivent une passionnante aventure artistique qui leur permet de découvrir leur potentiel créatif, leur capacité d'expression, le dépassement de soi dans le respect et l'harmonie collective.

Les enfants assistent à des spectacles de grande qualité et rencontrent des artistes qui leur ouvrent les portes de leurs univers.

*Tous les documents relatifs à l'organisation des CRIA (la circulaire CRIA, le formulaire d'inscription, les informations pratiques relatives à l'hébergement et à l'infrastructure du Centre) sont sur le site internet du CCMH- La Marlagne, dans la rubrique Culture-Ecole sous l'onglet « Les Classes Résidentielles d'Immersion artistique (CRIA) ».*

<http://www.marlagne.be>

*La page Facebook du CCMH- La Marlagne permet d'avoir une illustration du succès des CRIA*

<https://www.facebook.com/lamarlagne/>

- **Modalités d'inscription**

- La sélection des écoles sera faite sur base de leur intérêt pour la thématique de la CRIA proposée et du projet pédagogique de l'école.
- Au moins un.e enseignant.e de chaque classe inscrite est motivé.e à s'engager par la mise en place de la préparation du projet au sein de sa classe.
- La candidature de votre école envisage des prolongements aux expériences vécues au CCMH durant le reste de l'année scolaire accordant à la culture une vraie place à l'école.
- Les enseignant.e.s inscrits à une CRIA sont invités à participer à :
  - Une séance d'information et de prise de connaissance du projet CRIA ;
  - Une demi-journée de rencontres et de préparation à la CRIA avec les organisateurs (opérateur culturel - équipe de la Médiation culturelle du CCMH) dans les semaines précédant le séjour au CCMH ;
  - Une séance d'évaluation du projet organisée au sein de votre école, dans les deux mois suivant la fin de la CRIA ;
  - Une demi-journée d'échanges de pratiques et de partage d'expériences entre les écoles ayant participé au projet et ce, avant la fin de l'année scolaire.

→ Merci de veiller à ce que :

- Les documents qui vous seront remis, soient complétés par les parents des élèves et les enseignant.e.s des classes concernées dans les délais fixés par le CCMH;
- Le dossier de candidature complet soit remis dans les délais impartis.

- **Etapas de la procédure :**

1. Envoyez votre dossier (formulaire et lettre de motivation) par **courriel** via le formulaire de candidature, en annexe, à l'adresse : **[cria@cfwb.be](mailto:cria@cfwb.be)** au plus tard à la date indiquée pour chaque CRIA :
  - 15 septembre 2021 pour la CRIA Musique ;
  - 30 novembre 2021 pour la CRIA Arts de la scène ;
  - 28 février 2022 pour la CRIA Audiovisuel.
2. Votre candidature sera soumise à un comité de sélection qui l'examinera sur base des critères de participation et de sélection énoncés plus haut.
3. Les écoles sélectionnées seront averties par mail.

## ORGANISATEUR

### **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Administration générale de la Culture

Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse

### **Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne**

Chemin des Marronniers, 26 - 5100 Wépion – Tél. : 081/559.570 - [www.marlagne.be](http://www.marlagne.be)

## CONTACTS

### **Anne QUINTART**

Attachée - Responsable pédagogique et Communication

[anne.quintart@cfwb.be](mailto:anne.quintart@cfwb.be)

081/559.591

### **Marie-Virginie NICOLAS**

Détachée pédagogique

[marie-virginie.nicolas@cfwb.be](mailto:marie-virginie.nicolas@cfwb.be)

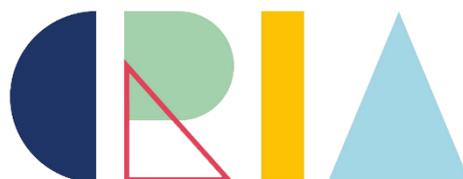
081/559.385

### **Yannick HEBETTE**

Chargé de communication et projets

[yannick.hebette@cfwb.be](mailto:yannick.hebette@cfwb.be)

081/559.577



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Classes Résidentielles d'Immersion Artistique

## THÉMATIQUE CHOISIE

→ *Merci de cocher la case correspondante*

- Musique** : du 11 au 15 octobre 2021
- Arts de la scène** : du 17 au 21 janvier 2022
- Audiovisuel** : du 28 mars au 01 avril 2022

## INFORMATIONS

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Nom et prénom du chef d'établissement :

Adresse mail :

Téléphone :

Réseau :  WBE  CPEONS/CECP  FELSI  SeGEC

Nombre total d'élèves :

Nombre total de classes :

Classe (année)	Nom et prénom de l'enseignant.e	Adresse mail	Téléphone

## ENGAGEMENTS

- Vous vous engagez et autorisez les membres de votre équipe éducative à participer à :
  - Une séance d'information et de prise de connaissance du projet CRIA
  - Une demi-journée de rencontres et de préparation à la CRIA avec les organisateurs (opérateur culturel-équipe de la Médiation culturelle du CCMH) dans les semaines qui précèdent le séjour au CCMH
  - Une séance d'évaluation du projet organisée au sein votre école, dans les deux mois suivant la fin de la CRIA
  - Une demi-journée d'échanges de pratiques et de partage d'expériences entre les écoles ayant participé au projet et ce, avant la fin de l'année scolaire.
- Vous vous engagez à ce que :
  - Les documents qui vous seront remis, soient complétés par les parents des élèves et les enseignants des classes concernées dans les délais fixés par le CCMH
  - Le dossier de candidature complet soit remis dans les délais impartis.

→ Ce formulaire est à renvoyer par courriel à :

[cria@cfwb.be](mailto:cria@cfwb.be)

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration Générale de la Culture  
Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne  
Chemin des Marronniers, 26  
5100 WEPION

Tél : 081/559.570  
N° d'Entreprise : BE0316380940  
BELFIUS : 091-2111025-43  
IBAN : BE66 0912 1110 2543  
IBIC : GKCCBEBB